



Réforme foncière au niveau local

Perception des villageois

En novembre 2017 une enquête quantitative a été menée par le PFL. Les données montrent une évolution positive depuis l'enquête de référence de la perception des villageois sur leur sécurité foncière. Pour mieux connaître les dynamiques qui poussent ces changements, donc pour récolter les histoires des villageois derrière les chiffres une enquête qualitative a été menée en avril 2018.

La sécurité foncière

Avec le processus de formalisation du foncier en cours dans les villages PFL, 80% des villageois (hommes, femmes et jeunes) reconnaissent aujourd'hui leur sécurité foncière accrue. Pour eux la sécurité foncière équivaut surtout au bornage et à la délivrance du titre foncier. Ils affirment que des sensibilisations multiples par les communes et le PFL étaient nécessaires pour arriver à ce résultat ainsi que la mise en œuvre du PFR permettant de connaître les limites des parcelles et du village. Les titres ne sont pas encore attribués mais comme le processus est déjà enclenché les villageois ont la confiance et il n'y a presque plus de litiges. Ils réclament quand même des informations les coûts d'obtention du titre et de la période de sa disponibilité. La commune doit répondre afin de mieux gérer les attentes et éviter les déceptions. Les femmes particulièrement considèrent ce changement comme positif. Elles peuvent désormais avoir accès à un titre avec leur nom, ainsi on ne peut plus leur arracher les terres. Mais elles ont besoin de moyens financiers pour mettre en valeur leurs terres. Ailleurs, dans les villages où le PFL n'intervient pas, la perception des changements est toujours négatif. Ces villageois affirment qu'ils sont encore dans une situation où les hommes ont plus de sécurité foncière que les femmes du fait que seuls ceux qui ont les moyens peuvent démarrer un processus d'obtention de titre. Certains villageois disent qu'ils ne sont pas à l'aise du fait que leurs terres sont encore dans « l'obscurité ».

L'accès à la terre

74% de la population cible des villages PFL reconnaissent l'amélioration de l'accès aux terres et 40% reconnaissent tirer davantage d'intérêts de l'exploitation des terres grâce à la sécurisation foncière. Les modes d'accès à la terre dans les villages sont l'héritage, l'achat, le métayage, les dons et la location. Dans les faits, l'accès à la terre est réduit par la quantité de plus en plus limitée de terres disponibles. Quand les villageois ont besoin de moyens, ils mettent leurs terres en location, quand ils n'arrivent pas à tout valoriser, ils font le métayage. Les femmes préfèrent le métayage du fait que la location des terres devient de plus en plus difficile et chère. Formaliser le métayage et la location par un écrit, comme présentement introduit dans les villages PFL, est considéré comme très positif. La différence par rapport à il y a cinq ans est que les villageois réalisent vraiment que les terres commencent à manquer : La population augmente et les terres sont moins fertiles. Ainsi l'achat est devenu plus chère. Les prix ont doublé pour les terres de culture et même triplé dans les zones d'habitation.

L'héritage des femmes

Il y a cinq ans, dans tous les villages, les femmes ne pouvaient pas hériter de la terre de leur père. L'enquête quantitative montre que l'héritage des femmes de leur père est maintenant accepté partout dans les villages PFL. Le cadre législatif le permet aussi, mais il n'y a pas eu une explosion de l'héritage chez les femmes du fait que les mentalités changent petit à petit. Les femmes sont contentes de pouvoir hériter et d'avoir les mêmes droits que les hommes. Un facteur qui a favorisé cette situation est l'accent mis sur leurs contributions aux activités familiales, comme les funérailles, les soins des enfants etc. Les familles commencent à estimer qu'elles doivent aussi avoir droit à l'héritage des terres. Mais il y a des nuances. La plupart des familles considère cet héritage comme temporaire, plutôt comme une location de longue durée, la terre peut être récupérée par la famille à tout moment. En plus, les femmes héritent des portions de terres plus petites que celles de leurs frères.

Pour l'héritage des femmes du mari, c'est beaucoup plus complexe et pas encore couramment accepté. La sensibilisation est faite par la Mairie, mais pas encore en application. La notion générale est que la femme hérite de sa propre famille et que les terres de son mari restent toujours dans sa famille, ainsi seuls ses enfants peuvent en hériter.

Il est important de continuer le dialogue sur l'héritage des femmes au niveau des villages. Les discussions sont toujours vives sur le sujet et les opinions sont truffées de stéréotypes. Par exemple, certains hommes disent que les femmes vendent la terre héritée alors que si ça arrive c'est parce que les femmes ont peur de se voir déposséder. Des approches transformatrices axées sur les dynamiques de genre doivent se poursuivre pour favoriser le changement des mentalités.

Les services fonciers

L'enquête quantitative a révélé que les services fonciers communaux sont peu connus. Les villageois voient surtout le Maire, mais ils sont contents des services de la Mairie, du bornage et du processus mené via le chef du village. Pour la vente, achat, location et métayage ils se rendent aujourd'hui souvent vers la SVGF. Le BCDF n'est pas du tout connu.

Presque 50% de la population cible affirment connaître les dispositions du CFD. Les hommes et les femmes ont été sensibilisés par la Mairie, le PFL, le délégué ou ont entendu les explications à la radio. Dans les villages non-PFL le CFD n'est pas trop connu, il en est de même pour les différents organes de gestion foncière. Dans ces villages et surtout quand il n'y a pas encore de SVGF, les litiges sont encore très fréquents et portés au niveau de la Mairie ou du tribunal.

Le rôle du coutumier

L'enquête qualitative confirme le déclin du rôle du coutumier dans la gestion du foncier. Les villageois affirment cela, les chefs coutumiers peuvent seulement négocier l'accès aux terres non valorisées pour les demandeurs. Leur rôle principal est aujourd'hui de communiquer sur l'historique des terres et les litiges. Les SVGF les consultent.

Par rapport au soutien des chefs coutumiers aux droits fonciers des femmes, les avis sont divisés. D'un côté ils sont sensibilisés et trouvent que le droit à la terre de la femme est une chose normale et légitime et que ça permet aux hommes d'être à l'aise du fait qu'ils sont déchargés des problèmes de la famille. Mais de l'autre côté, surtout d'après les femmes, il y a encore beaucoup de résistances.